

Chef de division – Vie communautaire

Service des loisirs, de la culture et
de la vie communautaire

Concours n° 851

Pourquoi nous choisir?

Parce que...

- ✓ nous offrons un salaire compétitif et des conditions de travail avantageuses;
- ✓ notre milieu de travail est dynamique et nos employés sont au cœur de nos priorités;
- ✓ nous avons des pratiques de gestion encourageant la conciliation travail-famille, la flexibilité des horaires de travail et les vendredis après-midi de congé;
- ✓ nous offrons des possibilités de développement de l'expertise dans divers champs de pratique;
- ✓ nous encourageons la formation, le mentorat et le développement professionnel;
- ✓ nous avons divers comités actifs dont un comité social et un comité santé et mieux-être.



SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la responsabilité de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le chef de division - Vie communautaire planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités liées à la vie communautaire, au programme des camps de jour, aux fêtes de quartiers et aux mandats rattachés au développement des ressources humaines et des bénévoles de son secteur. Il élabore et coordonne la mise en application d'activités selon les politiques établies et s'assure de leur qualité. Il favorise la coopération et la concertation entre les différents organismes du milieu communautaire et leur fournit l'assistance technique et professionnelle requise. Il s'assure que l'aide financière accordée par la Ville est utilisée selon les politiques et les orientations prises. Il assume la supervision des employés sous son autorité. Il administre et contrôle le budget de sa division et fournit des rapports statistiques reliés aux activités. Il prépare annuellement le plan d'action à l'égard des personnes handicapées et veille à son application, en plus de coordonner le comité de suivi du plan d'action.

EXIGENCES

- ✚ Détenir un diplôme universitaire en loisir, culture et tourisme ou dans une discipline pertinente;
- ✚ Posséder un minimum de trois années d'expérience pertinente, incluant la gestion de personnel et de budget;
- ✚ Toute combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente pourra être considérée;
- ✚ Posséder une bonne connaissance du fonctionnement des organismes du milieu communautaires;
- ✚ Faire preuve d'innovation et de vision stratégique;
- ✚ Démontrer du leadership et un esprit d'équipe développé de même qu'un souci de la satisfaction de la clientèle;
- ✚ Posséder une grande capacité à établir et maintenir de bonnes relations interpersonnelles;
- ✚ Démontrer une aisance à gérer plusieurs dossiers simultanément;
- ✚ Faire preuve d'une habileté à communiquer, tant à l'oral qu'à l'écrit.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire sera évalué selon l'expérience et les compétences. Les conditions de travail applicables sont prévues à l'Entente de travail du personnel cadre. Un régime complémentaire de retraite et des protections d'assurance collective complètent la rémunération globale.

Pour soumettre votre candidature, rendez-vous à l'adresse suivante : www.ville.rimouski.qc.ca/emplois

Les candidatures sont acceptées jusqu'au 11 septembre 2018.

La Ville de Rimouski applique la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.